RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 9 Février (09/02/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE. M. Jérôme VALETTE. **Adjoints**.

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

Mme Valérie CLARMONT, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipality

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 10 FEV. 2017

CASTELSARRASIN - 82

Madame Sabine AUGE est nommée secrétaire de séance.

08 - 09 Février 2017

BUDGET PRINCIPAL: VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) POUR LE PROJET ABBAYE SAINT PIERRE DE MOISSAC – REQUALIFICATION DU SITE POUR AUGMENTER SA FREQUENTATION – EXTENSION ET RESTRUCTURATION DES ESPACES D'ACCUEIL, DES SALLES VISITABLES ET DES POSSIBILITES D'ANIMATIONS

Rapporteur: Mme HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et L.2311-3,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997.

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le vote d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiements est nécessaire pour le projet d'amélioration et d'extension de la visite de l'Abbaye de Moissac,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 2 voix contre (MM. ABOUA, CALVI),

DECIDE de voter l'autorisation de Programme et les répartitions de Crédits de Paiements pour le projet Abbaye Saint Pierre de Moissac – requalification du site pour augmenter sa fréquentation - extension et restructuration des espaces d'accueil, des salles visitables et des possibilités d'animations.

• N°AP-2017-01 : projet Abbaye Saint Pierre de Moissac – requalification du site pour augmenter sa fréquentation - extension et restructuration des espaces d'accueil, des salles visitables et des possibilités d'animations.

Montant global de l'AP : 5 980 000 €

CP 2017: 250 000 € CP 2018: 1 500 000 € CP 2019: 1 500 000 € CP 2020: 1 500 000 € CP 2021: 1 230 000 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

FCTVA (16.404 % des dépenses) : 980 959 € Subventions / Autofinancement / Emprunt : 4 999 041 €

DIT

- Que les Crédits de Paiements pour cette opération, non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les Crédits de Paiements de l'année N + 1,
- Que les crédits sont inscrits au budget principal

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 10 FEV. 2017

CASTELSARRASIN - 82

Pour copie conforme Moissac le 10 février 2017 Le Maire

lean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :